Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

Dans le cas d’une organisation d’un événement "tous publics", celui-ci est considéré comme étant accessible à tous. Il est donc important d’être attentif à l’accueil des personnes fragilisées, notamment par un handicap.

Pour ce faire, vous trouverez ci-dessous une liste reprenant des points importants dont il faut tenir compte et qui garantiront la sécurité et la réussite de votre évènement :

* Communiquer : la communication préalable qu’elle soit faite par des affiches, flyers, presse, … est très importante. Y indiquer ce qui a été fait pour faciliter l’accès aux PMR, personnes sourdes, aveugles, déficientes intellectuelles (via des logos, …) ;
* Prévoir un accueil sur mesure permettant de proposer un soutien aux personnes en difficulté (steward spécifiquement prévu, formé et informé pour l’occasion) ;
* Tenter de trouver le meilleur moyen de communiquer avec des personnes atteintes d’une déficience intellectuelle : utiliser des pictogrammes simples et universels, des panneaux d’information placés à faible hauteur, avec des indications en grands caractères ou caractères bien contrastés pour les déficients visuels et personnes de petite taille (-1m50), des équipements sonores et lumineux adaptés à tous types de handicap ;
* Signaler le parking PMR le plus proche de l’événement.
* Evaluer les possibilités d’assurer un accès de plein pied ou faible pente (couvrir la ou les marches d’entrée d’un plan incliné), prévoir des rampes, des mains courantes, des dalles podotactiles ;
* Faciliter l’accès des lieux en dégageant le passage et en prévoyant une place suffisante pour se mouvoir : la largeur des allées doit être supérieure ou égale à 1,40 mètre. Le cheminement doit comporter des espaces de manœuvre avec possibilité de demi-tour pour une personne en fauteuil (1m50 de diamètre) ;
* Recouvrir tous les câbles par des passe-câbles sécurisant le passage ;
* Prévoir des zones assises afin de permettre aux visiteurs de se reposer entre vos différentes activités ;
* Prévoir des commodités accessibles et adaptées : si des toilettes sont mises à disposition du public, une d’entre elles pourrait être adaptée ;
* Accepter les chiens d’assistance, ainsi que le prévoit la loi, apposer le logo prévu ;
* Prévoir un Bancontact mobile, portable si des paiements électroniques sont effectués ;
* Indiquer, par des logos, l’entrée et la sortie accessible PMR, si l’évènement a lieu dans un site fermé. (Prévoir une ouverture de 1m10 et une aire de rotation avant et après ces portes de min 1m50)